

Communiqué de presse du 23 janvier 2012

François Genest, nouveau directeur général du Comité de la Charte

1

Le début de l'année 2012 coïncide avec la nomination de François Genest au poste de directeur général du Comité de la Charte. Après 6 années passées à la Croix-Rouge Française, il est un fin connaisseur du secteur associatif. Ses grands axes de travail seront la valorisation du travail de déontologie et de contrôle du Comité ainsi que la poursuite maîtrisée de son développement.

Sens de l'engagement, promotion du bien commun et rigueur sont les trois caractéristiques du parcours de François Genest. Agé de 42 ans, cet ancien diplômé de l'IEP de Bordeaux, titulaire d'un DEA d'histoire, a en effet un sens aigu de l'intérêt général, ce qui l'a conduit, après avoir travaillé au sein de collectivités territoriales, à rejoindre la Croix-Rouge Française en 2005 en tant que directeur de cabinet du Président.

Depuis le 2 janvier 2012, il tient les rênes d'un Comité de la Charte en plein développement – 74 organisations agréées à ce jour – dont il tient à souligner le principe vertueux et l'ambition. *«Pour les donateurs, pour les membres comme pour l'ensemble du secteur, l'action du Comité de la Charte apporte une plus-value manifeste et vertueuse, avec ce souci constant de la rigueur et de la transparence qu'il met au service de la confiance, et donc de la générosité, des Français. Il joue désormais un rôle aussi incontestable qu'incontournable, rôle qu'il s'agit d'amplifier.»* assure-t-il.

Deux enjeux, majeurs à ses yeux, guideront son action :

- la valorisation du travail de déontologie et de contrôle du Comité,
- la poursuite maîtrisée de son développement, notamment en termes de couverture du secteur de l'appel à la générosité publique, de notoriété et d'accroissement des moyens de son action.

En effet, continuer de renforcer la qualité des contrôles et faire évoluer autant que de besoin la déontologie en tenant compte de la diversité des organisations agréées et des évolutions de l'environnement, sont nécessaires pour permettre au Comité d'assurer sa mission auprès d'un nombre toujours plus grand d'organisations. Par ailleurs, compte tenu de son développement et de son ambition, le comité doit trouver de nouveaux moyens d'action pour accroître, in fine, la confiance du donateur.

Le rôle du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée; la rigueur de la gestion; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org.

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C 01 71 52 10 30 - 01 71 52 10 31 (ligne directe) – www.mp-c.eu – mpc.servicepresse@gmail.com